Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_10-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Transfert d'une canalisation appartenant à réseau 11- autorisation de signature

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-sept juin,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023
Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,
Vu les statuts de réseaux 11,

Il est exposé au conseil communautaire que suite à des travaux de dévoiement de la canalisation d'adduction d'eau potable alimentant le réservoir de Carlipa, la conduite initiale (Chemin de Saint Julie, puis Rue des Moulins) n'assure plus que la fonction de distribution puisqu'elle comprend des branchements d'eau.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_10-DE

Cette compétence étant assurée par la CCPLM il est proposé de transférer cette conduite de Réseau 11 à la CCPLM et d'autoriser Denis Juin à signer tout document relatif à cette affaire et les transferts de réseaux à venir entre Réseau11 et la communauté de communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir débattu, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de cette conduite de Réseau 11 à la CCPLM

AUTORISE Denis Juin à signer tout document relatif à cette affaire et les transferts de réseaux à venir entre Réseau11 et la communauté de communes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 03/07/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 5/07/2023

Le Président

André VIOLA